

	QUI ?	POUR QUEL PROJET ?	OÙ ?	MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE	MODALITÉS PRATIQUES ET RENSEIGNEMENTS
CRÉER OU REPRENDRE UNE ENTREPRISE	Toute entreprise créée ou reprise, en société ou en nom personnel, depuis moins de 6 mois à l'exception de certaines activités	Conforter les fonds propres du créateur – repreneur et améliorer son accès à la banque	Sur l'ensemble du département, avec une majoration de l'aide pour les projets situés en zones rurales	1 000 € par entreprise + 1 000 € en cas de création d'emploi supplémentaire portée à 1 500 € par entreprise + 1 500 € en cas de création d'emploi supplémentaire en zones rurales	Service aux entreprises du Département : 04 75 79 26 85
PORTER SON PREMIER PROJET DE DÉVELOPPEMENT	Toute entreprise de moins de 10 salariés (TPE) et de moins de 5 ans (à l'exception de certaines activités et formes juridiques d'entreprises)	Encourager les jeunes entreprises à se doter d'équipements productifs et à développer l'emploi (investissements matériels et aménagements de 10 à 50 K€HT)	Sur l'ensemble du département, avec une majoration de l'aide pour les projets situés en zones rurales	10 % des investissements retenus uniquement en cas de création d'emploi 15 % des investissements retenus + 10 % en cas de création d'emploi en zones rurales	Service aux entreprises du Département : 04 75 79 26 85
FAVORISER LA MODERNISATION, LA COMPÉTITIVITÉ ET LA PERFORMANCE	Toute PME de moins de 250 salariés (à l'exception de certaines activités)	Encourager l'investissement productif et technologique (investissements matériels et immatériels liés > 50 K€)	Sur l'ensemble du département	15 % des investissements retenus pour les entreprises de moins de 50 salariés 7,5 % pour les entreprises de 50 à 250 salariés plafonnée à 100 K€, et portée à 200 K€ si le projet est lié à un pôle de compétitivité	CRITT RHODANIM : 04 75 55 25 25
ACCOMPAGNER L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	Toute entreprise de production, de transformation ou de services à l'exclusion de certaines activités et formes juridiques d'entreprises	Accompagner les projets immobiliers d'installation ou d'extension	Sur l'ensemble du département, avec une majoration de l'aide pour les projets situés en zones rurales	10 % du coût HT du projet immobilier portée à 20 % du coût HT du projet immobilier en zones rurales dans la limite de contreparties en termes d'investissements productifs et de création d'emplois associés au projet	Service aux entreprises du Département : 04 75 79 26 85
FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET AU CONSEIL EXTÉRIEUR	Toute PME créée ou reprise relevant des secteurs de l'industrie, des services à l'industrie, de l'artisanat ou des services	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic financier et stratégique • Disposer d'une information qualifiée et stratégique sur les fonctions clés du développement de l'entreprise 	Sur l'ensemble du département	<ul style="list-style-type: none"> • 50 % du coût de la prestation, réalisée par la Banque de France • 50 % de la prestation réalisée par un prestataire extérieur, plafonnée à 2000 € 	Service aux entreprises du Département : 04 75 79 26 85
PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES	Toute PME de moins de 250 salariés, non encore déclarée en « difficulté »	Disposer d'un accompagnement dans la résolution de problèmes en prévention et anticipation de difficultés économiques	Sur l'ensemble du département	50 % de la prestation réalisée par un prestataire extérieur spécialisé, plafonnée à 2000 €	Service aux entreprises du Département : 04 75 79 26 85



apsido

**UNE NOUVELLE
STRATÉGIE
ÉCONOMIQUE
POUR LA DRÔME**

LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE
LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES



LE DÉPARTEMENT

ÉDITION 2008

QUELS ENJEUX ?

- Favoriser l'implantation de nouvelles activités pour développer la richesse économique du département et créer des emplois pérennes
- Soutenir le maintien et le développement des entreprises locales
- Donner une image attractive de la Drôme au niveau régional, national et européen

QUELLES PRIORITÉS ?

- Le soutien aux projets de développement s'accompagnant du maintien ou de la création d'emplois durables
- La prise en compte des spécificités de « l'arrière-pays »
- Le traitement particulier des problématiques des très petites entreprises (moins de 10 salariés), de l'artisanat et du commerce
- Le développement de la compétitivité, de l'attractivité du territoire et le soutien à l'innovation
- L'aide à la création et à la reprise d'activités

QUELS OBJECTIFS ?

- Mieux répondre à la réalité économique du territoire et aux besoins des entreprises
- Renforcer les partenariats avec les acteurs économiques du territoire pour coordonner les interventions de chacun

QUELLES ACTIONS ?

1 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

- Offrir une « boîte à outils » départementale proposant une solution adaptée aux besoins des entreprises drômoises en fonction de leur niveau de développement et des priorités départementales

2 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Créer un réseau d'animateurs et de développeurs économiques locaux au plus près des entreprises
- Soutenir les projets publics d'implantation ou de développement d'entreprises en partenariat avec les intercommunalités

3 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA DRÔME

- Promouvoir l'image économique de la Drôme auprès d'investisseurs extérieurs
- Améliorer la qualité des prestations d'accueil et d'accompagnement des projets d'implantation d'entreprises

4 ENCOURAGER LES DYNAMIQUES COLLECTIVES

- Encourager l'innovation, la compétitivité et la performance des entreprises et des filières drômoises traditionnelles ou émergentes

« Le Département apporte son soutien à tous ceux qui entreprennent pour faire de la Drôme un département dynamique et innovant, particulièrement les petites et moyennes entreprises qui constituent notre vivier économique et de création d'emplois. »

Didier GUILLAUME
Président du Conseil Général